

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

-----

**2018 DGRI 40** Subvention (5 000 euros) à l'association « Collectif de Développement et de Secours Syrien » (2eme arrdt.) pour son projet « savoir, voir, revoir » : laboratoire de formation et de réalisation de films pour jeunes réfugiés syriens.

**M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 11 septembre 2018 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Collectif de Développement et de Secours Syrien (CODSSY), 23 rue Greneta, 75002 Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN au nom de la 7<sup>ème</sup> Commission ;

Délibère

Article 1: Une subvention d'un montant de 5 000 euros est attribuée à l'association Collectif de Développement et de Secours Syrien (CODSSY), (simpa n°155461 ; dossier n° 2018\_04088) 23 rue Greneta, 75002 Paris ;

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2018, au titre des relations internationales.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**